

## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 février 2010

A L'ouverture de la séance, à la demande du Maire, le conseil municipal a accepté de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Location de la maison sise au 31 avenue François Mitterrand,
- Création de deux postes en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi.

Lors de la séance du Conseil Municipal les points repris ci-dessous ont été traités :

Le maire a informé le conseil des décisions prises dans le cadre de la délibération du 26 mars 2008 relative à la délégation de pouvoir.

**Point 1 :** Les procès verbaux des séances des conseils municipaux du 16/12/09 et du 20/01/10 ont été adoptés.

**Point 2 :** Le conseil a approuvé les restes à réaliser de l'année 2009. Ils s'élèvent à 148.079,48 € en dépenses de fonctionnement et à 8.359 € en recettes. Ils seront repris au budget 2010.

**Point 3 :** Une subvention de 7.000€ a été accordée au Centre Communal d'Action Sociale pour assurer ses missions en 2010.

**Point 4 :** Les crédits nécessaires au financement du poste de directeur du centre socioculturel, mis à disposition par la fédération des MJC, ont été votés. Déduction faite de la participation de l'Etat le montant est de 59.639,35 €.

**Point 5 :** La participation de la commune aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal de musique Mulsanne/Arnage a été votée pour un montant de 70.327€ en fonctionnement et de 1.600€ en investissement. L'augmentation par rapport à 2009 est consécutive à une augmentation des participants de Mulsanne et une baisse de ceux d'Arnage.

**Point 6 :** Le conseil municipal a approuvé le montant de la participation financière de la commune au syndicat du bassin du Rhône pour un montant de 14.625€.

**Point 7 :** Avant d'examiner le budget primitif 2010, le maire a apporté des précisions sur le contexte dans lequel le budget primitif a été établi :

- Suppression de la taxe professionnelle qui se traduit, en 2010, par une dotation équivalente à celle de 2009,
- Baisse des dotations de l'Etat consécutive au nouveau chiffre de la population légale en recul de 135 habitants par rapport à 2009.

La faible marge d'autofinancement de la commune pour les projets en cours a été signalée. En 2010 la collectivité devra emprunter pour financer les projets d'investissement qui vont démarrer.

Le budget primitif 2010 a été adopté par le conseil. Il s'équilibre, en section de fonctionnement, à hauteur de 3.954.827 € et en section d'investissement à hauteur de 2.306.696 €.

**Point 8 :** L'avenant à la convention entre les communes de Ruaudin et Mulsanne pour l'accueil des enfants de Ruaudin à la halte garderie et à l'accueil de loisirs sans hébergement, pour la période du 1/9/2009 au 31/08/2010, a été accepté par le conseil municipal.

**Point 9 :** Le centre médico-scolaire implanté au collège Le Marin d'Allonnes assure le suivi médical des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune. Une convention pour participation aux frais fixes de cette structure a été approuvée. Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et couvrira toute l'année 2010. La participation demandée, au prorata du nombre d'élèves de la commune, est de 190,01€.

**Point 10 :** Par délibération du 1<sup>er</sup> janvier 1985, le conseil municipal avait accepté la rétrocession, pour le franc symbolique, des terrains cadastrés AC 202, AC 702, AD 230 et AD 301 qui appartenaient à l'Association Foncière Urbaine de la Rochère. La situation n'ayant pas été régularisée le conseil municipal a accepté cette rétrocession pour l'Euro symbolique.

**Point 11 :** Les projets d'investissements à mener sur la commune vont nécessiter de solliciter des subventions auprès de tous les cofinanceurs potentiels. Le conseil a autorisé le maire à engager les démarches pour toutes les opérations inscrites au budget primitif.

**Point 12 :** La commune est propriétaire de l'immeuble cadastré AH n°329 sis au 31 avenue François Mitterrand. Cet immeuble sera mis en location moyennant un loyer mensuel de 450€.

**Point 13 :** Pour engager des missions de développement de la communication et d'autre part de secrétariat technique, le conseil a créé deux postes en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi (CAE ou CAE passerelle). Le maire a été autorisé à signer les conventions tripartites (bénéficiaire, Etat et employeur) pour pourvoir à ces deux emplois.

#### Informations hors conseil

Prochain conseils municipaux :

- 31 mars 2010 vote des taux des taxes locales,
- 5 mai 2010,
- 30 juin 2010

En raison de la très faible fréquentation des bus de la SETRAM le dimanche, courant mars 2010, le service sera réduit de moitié.

Fait à Mulsanne, le 12 février 2010  
Le Maire Jean-Claude FERRÉ

Affiché le 12/02/2010

